Jeudi 9 juin 2011, académie de la région Taza- Al Hoceima- Taounate.

Atelier : langue

**Objectifs :**

1. Approfondir la réflexion sur la place de la séance de langue au sein de la progression pédagogique.
2. Montrer l’importance de la conceptualisation dans l’acquisition d’une compétence linguistique .
3. Voir comment articuler cette compétence linguistique à une compétence communicative.

**Support :**

*Orientations pédagogiques* pour le collège (édition 2009)

**Problématiques abordées :**

1. **L’aspect méthodologique (observer, conceptualiser, s’exercer).**
* **Observer** : recueillir les représentations des élèves dont certaines peuvent être erronées ou imprécises.
* **Conceptualiser** : corriger les représentations erronées par la conceptualisation du fait de langue étudié.
* **S’exercer** : rattacher le fait de langue conceptualisé à une situation de communication.
* **La notion du besoin linguistique d’une classe donnée face aux exigences institutionnelles :** Possibilité de proposer aux élèves des contenus linguistiques qui ne figurent pas dans le « programme ».
* Possibilité de recourir à des démarches variées pour répondre à des besoins spécifiques (exercice structural par exemple). D’ailleurs, la pédagogie de l’intégration (qui sera généralisée au collège l’année prochaine) incite l’enseignant à adopter, à ce niveau, la démarche qui répond le mieux aux objectifs qu’il s’est fixés.
1. **L’exploitation de faits linguistiques à partir de l’œuvre au programme**
* L’œuvre au programme pourrait servir de réservoir de faits linguistiques à proposer en classe de français.
* Les difficultés linguistiques répertoriées dans l’œuvre au programme doivent faire l’objet d’apprentissages ultérieurs, puisque l’œuvre, n’étant pas destinée à l’étude théorique (littérature, narratologie, sémiotique, …), est un prétexte pour les autres activités notamment les activités de langue.
1. **La nature des supports adoptés lors de la gestion de la séance de langue**
* Il est fondamental de proposer les faits de langue en situation (les phrases et les énoncés décontextualisés sont généralement à écarter), ce qui permettrait de l’étudier et de le conceptualiser en fonction de son emploi authentique.
* **L’articulation de la séance de langue aux autres activités.**
* L’immanence n’est pas toujours productive pour les apprentissages. Les faits linguistiques sont à intégrer à une entité textuelle plus complexe.
* Les activités de langue se situent entre les activités de compréhension (la lecture) et les activités de production (orale et écrite).
* La langue est au service de la compréhension et de la production.
* La pédagogie de l’intégration, à ce niveau, a introduit la situation d’intégration qui constitue un espace pour la mobilisation des ressources (savoirs linguistiques entre autres) dans une utilisation complexe et finalisée.
1. **L’investissement du pré-requis :**
* Les élèves doivent avoir des pré-requis suffisants susceptibles de les aider à mieux conceptualiser.
* Une phase d’acquisition linguistique doit être en principe antérieure à la conceptualisation. Dans ce cadre, la pédagogie de l’intégration propose des activités de découverte (acquisition du fait de langue même hors contexte) /activités de systématisation et de structuration (conceptualisation et mise en relation, communicative) / activités d’intégration (mobilisation en situation complexe)
1. **La gestion des opérations de la conceptualisation**
* visualisation de la construction des concepts par le biais de schémas, de grilles, …
* aider les élèves à construire leurs concepts au lieu de le faire à leur place.
* Adopter une démarche scientifique et logique.
1. **L’évaluation de la langue :**
* L’évaluation se fait d’une manière immanente à tel point que les élèves, qui au collège peuvent avoir de bonnes notes étant donné la simplicité des capacités évaluées, éprouvent des difficultés au tronc commun où l’évaluation de la langue est intégrée au sens.
1. **La pertinence du choix de certains contenus linguistiques**
* Certains contenus ne sont pas en harmonie avec les besoins immédiats des élèves (les déictiques en deuxième année collégiale par exemple)
* Adopter des contenus qui motivent et intéressent les élèves et qui répondent à des besoins psychologiques précis (élèves du collège).

**Recommandations :**

1. Présenter le fait linguistique à étudier en contexte (extrait, image, énoncés en situation, …)
2. Veiller à articuler le fait linguistique étudié aux autres activités de l’amont et de l’aval.
3. S’assurer que le contenu linguistique proposé est prioritaire et répond à des besoins (cognitifs, institutionnels, méthodologiques) spécifiques réellement diagnostiqués.
4. S’assurer que les élèves maitrisent d’abord les pré-requis nécessaires (avant d’aborder par exemple l’accord de l’adjectif, s’assurer que les élèves maitrisent la notion du genre et du nombre)
5. Adopter des stratégies qui permettent à l’élève de conceptualiser les faits linguistiques et veiller à ne pas le faire à leur place.
6. S’appuyer sur les supports étudiés (en lecture /extrait de l’œuvre au programme par exemple) pour présenter un fait de langue donné.
7. Construire progressivement la conceptualisation par le biais de schémas, de canevas, … tout en évitant de proposer aux élèves directement des savoirs savants.
8. Adopter la stratégie /la démarche/la méthode … qui permet le mieux d’opérationnaliser l’objectif linguistique fixé au préalable. Chaque choix doit être motivé pédagogiquement.
9. Faire émettre des hypothèses pour recueillir les représentations des élèves vis-à-vis du fait de langue étudié en vue de réguler, lors de la conceptualisation, celles qui sont erronées.
10. Evaluer la langue en fonction de la construction du sens en vue de préparer les élèves à aborder sans problèmes l’évaluation au cycle qualifiant.

Nb.

1. Cette synthèse se veut objective. Elle rend compte des idées exposées. Elle s’appuie sur les notes consignées lors du déroulement de l’atelier. Elle pourrait être incomplète.
2. L’effort de synthèse pourrait avoir modifié les mots utilisés par les intervenants, mais l’essence des interventions y est. (la contrainte de la synthèse)
3. Une seule intervention a soulevé plusieurs problématiques.
4. La répartition des problématiques est dictée par les contraintes de synthèse. Elle n’exclut pas d’autres façons de répartir les idées exprimées.
5. Les recommandations sont inférées à partir des problématiques soulevées.